

Le Télégramme

Cancer du col de l'utérus : le test HPV remboursé

Avec le confinement, c'est une nouvelle qui est passée quasiment inaperçue. Depuis le 24 mars, le test HPV est remboursé. Une avancée majeure pour le dépistage primaire du cancer du col utérin.

Le dépistage des cancers, comme la presque totalité de l'activité de notre pays, a été stoppé net à partir du 16 mars. Le déconfinement va permettre de reprendre les consultations médicales avec les précautions sanitaires nécessaires et le dépistage va pouvoir recommencer. Avec une nouveauté, le remboursement des tests HPV pour les femmes de plus de 30 ans.

Ce remboursement permettra donc « à toutes les femmes de bénéficier d'un dépistage optimal, qui était jusqu'à présent réservé à celles qui en avaient les moyens », se réjouit la Société française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV).

Pourquoi le test HPV ?

En juillet 2019, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommandait ce test HPV aux femmes de 30 ans et plus. Effectué, comme l'examen cytologique (frottis) à partir d'un prélèvement de cellules au niveau du col de l'utérus, le test HPV recherche la présence d'ADN du virus HPV à haut risque chez les femmes, là où l'examen cytologique s'intéresse à la morphologie des cellules.

Chez les femmes de plus de 30 ans, ce test permet de réduire plus efficacement le nombre de cas de cancer du col de l'utérus. Autre avantage, en cas de test HPV négatif, l'intervalle entre deux dépistages pourra être allongé et passer de tous les 3 ans à tous les 5 ans après 30 ans.

À noter : Chaque année en France, 3 000 nouveaux cas de cancer utérin sont diagnostiqués.

